

BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 5
Folio : 1

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
10/04/2017

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

Président : M. SCHWALM, Proviseur

Secrétaire : Mme QUILLET, représentante des Parents d'élèves FCPE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Proviseur ouvre la séance à 18h10.

En l'absence de remarques, le procès-verbal du conseil d'administration précédent est adopté à l'unanimité.

M. Schwalm, Proviseur, soumet l'ordre du jour aux membres du CA et propose l'ajout des points suivants :

9 points sont ajoutés au chapitre de l'action éducatrice ; 2 points sont remplacés au chapitre fonctionnement matériel et financier ; 2 sont ajoutés au chapitre des contrats et conventions.

1/ Organisation de l'action éducatrice

Le calendrier de fin d'année et la liste des fournitures pour 2017-2018 sont validés à l'unanimité.

Il est proposé et accepté d'inverser l'ordre du jour pour libérer M. Grosjean, Gestionnaire, qui est souffrant.

2/ Fonctionnement matériel et financier

Compte financier et affectation du résultat de l'exercice 2016

M. Grosjean, Gestionnaire, présente le compte financier de l'exercice 2016 à partir du rapport et des pièces de développement budgétaires qui avaient été transmis par mail. Les documents appellent quelques explications ou précisions qui sont apportées au cours de la présentation.

- l'adhésion aux marchés pour la fourniture d'énergie porté par l'UGAP a permis de diminuer les coûts d'électricité et de gaz ;
- la taxe d'apprentissage ne concerne que les BTS ; M. Corrotte expose les projets de ses classes.
- les achats et investissements réalisés sont détaillés ainsi que la politique de modernisation et de sécurisation des bâtiments.

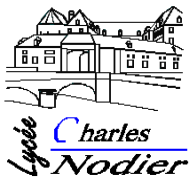
La question des caméras de surveillance est évoquée par les parents. Il existe déjà des caméras mises en place par la Mairie aux abords du lycée. Des installations de vidéo surveillance à l'intérieur de lycée ne sont pas envisagées pour l'instant.

Les parents s'étonnent que la ligne du fonds social lycéen soit à zéro.

M. Grosjean apporte comme convenu les précisions demandées dans le compte-rendu de la séance :

Les informations portées en bas de la page 9 du rapport sur le compte financier récapitulent les aides apportées au titre des fonds sociaux : 11 élèves aidés au titre des aides au paiement des frais de restauration et d'hébergement pour un montant total de 2 502,92 € (992,59 € sur crédits d'Etat et 1 510,33 € sur crédits Région) / 11 élèves aidés pour des frais scolaires divers (3002,00 €, crédits Région), essentiellement pour alléger le coût de la participation financière à des voyages scolaires.

A noter : les crédits du Fonds social restauration versés par la Région Bourgogne Franche-Comté peuvent servir depuis 2010 à apporter des aides sociales pour d'autres objets que la cantine et l'internat. Dans le tableau des subventions page 4, il faut donc lire "Fonds sociaux" à la place de "Fonds social cantines".



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 5
Folio : 2

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
10/04/2017

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

Les autres informations présentées à ce sujet dans le compte financier ont été vérifiées et sont correctes. Une discussion s'engage sur les fonds sociaux, leurs critères d'attribution, en fonction du financeur. Mme Laroche, conseillère régionale, apporte un éclairage les aides allouées par de la Région. M. Schwalm fait remarquer que les élèves du lycée sont plutôt issus de milieux favorisés et ne sont donc que très peu concernés par les aides sociales. Les représentants des parents pensent que plus de familles pourraient en bénéficier et proposent des pistes pour lever les freins en commençant par l'aide aux voyages : une meilleure information des familles, un relais de la PEEP ou FCPE pour la demande d'aide,...

Mme Quillet précise que les horaires de tenue de commissions des fonds sociaux ne lui permettent pas d'y être présente. Une réflexion commune sera menée pour que les informations puissent être transmises dans le respect de la confidentialité due aux demandeurs.

La question de l'aide la Région aux manuels scolaires et aux transports est également posée. Mme Laroche (conseillère régionale) confirme que pour les transports, rien ne changera pour la rentrée 2017 mais que pour les manuels une étude est effectivement en cours sur les usages réels et le développement des outils numériques.

M. Grosjean termine sur les aides aux familles en nous informant que la remise de principe pour les familles nombreuses a été supprimée.

M. le Proviseur propose de passer aux différents votes.

- **Le CA adopte le compte financier à l'unanimité et sans réserves.**
- **Le CA adopte à l'unanimité le résultat de fonctionnement de l'exercice, excédent de 36 743,97 euros au compte 1068 « autres réserves » et en porte le montant à la somme de 130 456,86 euros avec respectivement - 15 379,74 euros pour le Service général et - 21 364,23 euros pour le Service SRH**

DBM pour information n°1 à 4

M. Grosjean, Gestionnaire, rappelle brièvement le principe des DBM pour information et se propose de répondre aux questions concernant les décisions modificatives présentées pour information n°1 à 4.

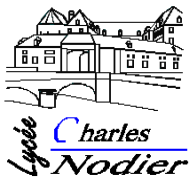
DBM pour vote n°5

Il est proposé d'abonder les crédits du service Administration et logistique - ALO par un prélèvement de 1 000 euros sur le fonds de roulement et les fonds de réserves de ce service.

Il est également proposé d'abonder les crédits du service restauration et hébergement - SRH par un prélèvement de 5 000 euros sur le fonds de roulement et les fonds de réserves de ce service.

Le détail des lignes de crédit, les précisions sur les besoins de financement, le résultat prévisionnel pour l'exercice 2017 ainsi que les incidences sur le fonds de roulement sont présentés par M. Grosjean.

- **La D.B.M. n°5 est adoptée à l'unanimité des membres présents**



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 5
Folio : 3

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
10/04/2017

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

Tarif divers

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'adopter des tarifs pour la facturation, à des groupes extérieurs, des frais d'accueil café supportés par le lycée Charles Nodier. Le tarif s'applique pour tout organisme ou institution qui souhaite organiser une réunion dans les locaux du lycée.

Le Chef d'établissement conserve la possibilité de ne pas facturer les frais d'accueil café à condition que l'activité du groupe extérieur mise en œuvre au sein du lycée ne soit pas dénuée de tout lien avec l'activité du service public d'éducation.

- **Soumises au vote, les dispositions Tarifs divers – accueil café sont adoptées à l'unanimité (1 abstention décomptée).**

L'abstention est justifiée par le fait que la Région paie déjà pour le fonctionnement du service restauration : il n'est pas cohérent que la collectivité paie à nouveau pour un service de café d'accueil. M. Schwalm observe que ce point de vue peut être entendu mais d'une part, cette charge pèse plus fortement sur le lycée Nodier qui accueille de nombreuses réunions et d'autre part le surcroît de travail est bien réel. En revanche, il a été décidé de ne pas facturer à la Région, collectivité propriétaire, les frais d'occupation des locaux selon le tarif en vigueur.

Acceptation d'un don de l'association PEEP (financement de la sortie à la Chaux de Fonds du 16/03/2017)

M. le Proviseur remercie chaleureusement l'association des parents d'élève PEEP pour son accompagnement dans le financement des projets de sortie scolaire

L'association propose d'effectuer un don de 100 €, don établi au vu de l'effectif définitif des élèves participants à la sortie scolaire à la Chaux de Fonds du jeudi 16 mars 2017.

Effectif : prévu : 44 élèves

Effectif inscrit : 25 élèves

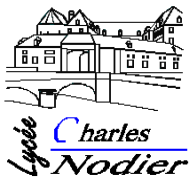
Don de 100 € soit 4 € x 25 élèves

Ce don permet de maintenir, malgré les défections enregistrées, le coût de la sortie au niveau du tarif voté par participant soit 11 €

- **Soumis au vote, le don est accepté à l'unanimité des membres présents et affecté à l'équilibre du bilan financier de la sortie scolaire..**

Validation du montant de la participation des étudiants pour les voyages d'étude de première et de deuxième année de BTS Tourisme

M. Corrotte, Professeur, apporte les explications concernant l'organisation de voyages d'études en première et en deuxième année de BTS Tourisme. Il s'agit de déterminer un tarif pour établir la participation financière



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 5
Folio : 4

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
10/04/2017

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

demandée chaque année aux élèves. Les tarifs présentés sont inférieurs au coût réel par participant. Chaque projet de voyage est adopté par le Conseil d'administration ; le budget est abondé par l'utilisation de la taxe d'apprentissage et par un don de l'Association Tourisme Etudiant (ATE).

- **Soumis au vote, les tarifs de la participation des élèves de 1^{ère} année (150 €) et de 2^{ème} année (350 €) sont adoptés à l'unanimité des membres présents.**

Remboursement de frais dans le cadre d'une résidence d'artiste

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'autoriser le remboursement des frais de repas et d'hébergement de M. Thierry BOURCY, écrivain qui a assuré un atelier d'écriture entre le 3 et le 6 avril 2017, à hauteur des frais réellement supportés et non pour la valeur forfaitaire prévue par la réglementation (45 € / nuit et 15,25 € / repas). Cette possibilité d'aménagement est prévue par l'article 7 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006.

Il est souligné tout l'apport bénéfique de cet atelier. A la question d'une mise en commun avec d'autres établissements, il est répondu que cela est fait quand le projet le permet. Ici, l'investissement de l'artiste était trop conséquent pour un partage à mi-temps avec un autre lycée.

- **Le Conseil d'administration autorise le remboursement des frais de repas et d'hébergement engagés par M. Thierry BOURCY, écrivain et collaborateur occasionnel du service public, à hauteur des frais réellement engagés et sur production des justificatifs.**

3/ Contrats, conventions et marchés

Les différents contrats et conventions sont soumis au vote :

- Autorisation de signature de l'adhésion à l'association Dole Sup : **unanimité**
- Autorisation de signature d'une convention avec la structure « Ils Scènent » dans le cadre de Cirque et Fanfare : **unanimité**
- Autorisation de signature d'une convention avec la Maire de DOLE dans le cadre de l'animation « Sur le Chemin de l'Ecole » : **unanimité**
- Autorisation de signature d'une convention avec la Maire de DOLE pour mettre en place des visites du parc du bâtiment Charité dans le cadre d'une animation sur le secteur sauvegardé : **unanimité**
- Autorisation de signature d'une convention avec les Editions Ex-Aequo dans le cadre de la mini entreprise Nod-E-book : **unanimité**
- Validation de la convention d'échange linguistique avec l'Irlande : **unanimité**
- Validation de la convention Une classe – Un chercheur avec l'Université de BOURGOGNE – FRANCHE COMTE et le Rectorat de l'Académie de BESANCON : **unanimité**

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
10/04/2017

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

Organisation de l'action éducatrice (suite)

La partie financière est terminée. M. Grosjean quitte la séance.

La présentation et le vote des projets éducatifs reprennent :

- Validation du projet de sortie organisée par des élèves de Seconde 4.
- Validation du projet de sortie à PARIS dans le cadre du concours Médiatiks 2017.
- Validation du projet de sortie à PARIS pour le Festival Espresso.
- Validation du projet de sortie à PARIS pour les élèves d'Arts Plastiques de Terminale.
- Validation du projet de sortie liée à la participation au concours Euroquizz.
- Régularisation de la sortie cinéma pour les élèves germanistes.
- Validation du projet de voyage à BERLIN pour les élèves de BTS 2^{ème} année.
- Validation du projet de sortie à BALE pour les élèves de Seconde Section Européenne.
- Validation du projet de sortie à VEVEY pour une classe de Première.
- Validation du document de cession de droits dans le cadre de la mini-entreprise Nod-E-book.
- Validation de la date de la journée déguisement pour les élèves de Terminale.
- Validation de la date du bal de fin d'année pour les élèves de Terminale

Tous les points sont votés à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Proviseur lève la séance à 19h45.

Le Président : M. Frédéric SCHWALM, Proviseur



Secrétaire de séance : Christine QUILLET, FCPE